

CONVENTION D'UTILISATION

PODIUM



REGLEMENT GENERAL		EMPRUNTEUR :
Caractéristiques	Scène : 4m x 8 m hauteur : 1,10 m Avec toit (bâche)	Date d'utilisation
Emprunteur	Communes, associations et particuliers du canton de CAPTIEUX. • Gratuité pour la fête locale des communes, 1 fois par an. • Priorité des associations sur les particuliers.	Coordonnées des emprunteurs
Secteur d'utilisation	Le podium peut être uniquement sur le territoire cantonal.	Lieu d'utilisation :
Stockage	Le podium est stocké dans le local technique de la Mairie	
Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX (05.56.65.60.31) au moins 1 mois à l'avance, durant les heures d'ouverture.	Réservé le : Date d'utilisation :
Chargement et déchargement	Assuré par l'emprunteur et en présence du responsable technique désigné par la Mairie. Le podium peut être retiré et ramené uniquement les jours ouverts sur rendez-vous.	Jour et heure de retrait : Jour et heure de remise :
Transport	Dans les modalités fixées par la Mairie lors de la réservation. Dans le cas où l'emprunteur ne dispose pas des moyens adéquats, une participation financière de 30€ sera exigée. Le transport hors commune sera fixé à 1.50€/km	Transport sur la commune <input type="checkbox"/> Forfait de 30€ Transport hors commune <input type="checkbox"/> 1.50€/km x..... =
Assurance	L'emprunteur devra fournir avant utilisation une attestation d'assurance « responsabilité civile ». La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur ou tout autre incident.	Compagnie d'assurances : Remise le :
Montage et démontage	Assuré par l'emprunteur	Jour de montage : Jour de démontage :

Prix de la location	Gratuit une fois par an pour les communes du canton 120€ dès la 2 ^e location pour les communes du canton 150€ pour une location hors canton	
----------------------------	--	--

Fait à CAPTIEUX, le :

Bon pour accord

L'emprunteur.

Bon pour accord

Le Maire.